

Vertus et limites d'un procès d'assises qui a accompli une partie de son parcours : le procès concernant un noyau agissant au nom de Daesh et qui a réalisé le double attentat bruxellois du 22 mars 2016

Felice Dassetto
Mai 2023

Table des matières

Introduction.....	2
Les quatre premiers temps du procès.....	2
Mon questionnement précédent et une révision partielle quoi que....	3
Les quatre aspects dont l'approfondissement pourrait éclairer davantage le contexte ..	4
<i>Une subculture de groupes de reconnaissance et de solidarité</i>	<i>4</i>
<i>L'islam local et les socialisations : le grand absent du procès.....</i>	<i>5</i>
<i>Motivations et raisons d'un attentat</i>	<i>7</i>
<i>Rapports sociaux mondiaux et géopolitiques : une question majeure à réfléchir pour l'avenir de l'Europe et des pays européens.....</i>	<i>11</i>
Conclusion.....	13

¹ Les Essais et Recherches en ligne forment une collection de recherches, d'analyses et d'essais relatifs à l'islam contemporain, dont la publication est soumise à évaluation critique préalable du comité directeur du Cismoc. Cette collection vise à valoriser notamment des travaux de recherche en phase d'avancement et des mémoires de qualité.

Pour citer ce texte : Dassetto F., « Vertus et limites d'un procès d'assises qui a accompli une partie de son parcours : le procès concernant un noyau agissant au nom de Daesh et qui a réalisé le double attentat bruxellois du 22 mars 2016 », Cismoc, Louvain-la-Neuve, *Essais et Recherches en ligne*, mai 2023, 13 p.

En janvier 2023 un premier texte intitulé : « [Le procès des attentats de l'aéroport et de Bruxelles du 22 mars 2016 qui ne pourra pas tout expliquer](#) » a été publié dans la même série. Ce texte prolonge les analyses du précédent.

Felice Dassetto, socio-anthropologue, UCLouvain, fondateur à la fin des années 1990 du Centre Interdisciplinaire d'Études de l'Islam dans le Monde Contemporain (CISMOC), UCLouvain, membre de l'Académie royale de Belgique. Auteur de plusieurs travaux sociologiques et publications sur l'islam contemporain et ses transformations.
Courriel : felicedassetto@gmail.com

Introduction

Le procès d'assise contre les neuf prévenus des attentats du 22 mars 2016 à l'aéroport de Zaventem et sur la ligne du métro à la station de Maelbeek a commencé en octobre 2022. Il a eu besoin d'un temps d'adaptation aux locaux surdimensionnés et aux moyens énormes, pensant que des foules nombreuses auraient suivi ce procès. Il a été sorti du Palais de Justice de Bruxelles et se déroule dans l'ancien siège de l'OTAN, fonctionnel et froid, devenu une section du Palais de Justice, nommée « Justitia ». Il a peut-être dû sortir du « complexe français », consistant dans la crainte de ne pas faire aussi bien en termes d'organisation, de déroulement qu'aux procès des auteurs des attentats de Paris et de Nice. Tout comme de sécurité, étant donné entre autres que des inculpés présents à Justitia et détenus dans la prison de Haren sont transférés en Belgique de leurs prisons françaises où ils purgent de longues peines, voire des peines à vie. Le procès se déroule en français. Une traduction simultanée en plusieurs langues est prévue. Dans les premières semaines du procès, il a fallu procéder à une série d'ajustements concrets (box des accusés, modalités de transfert des inculpés avec fouilles corporelles) et résoudre les préalables indispensables, comme celui de la composition du jury et des suppléants. L'impression était celle d'une certaine entrée ratée. Maintenant le procès a trouvé son rythme².

Les quatre premiers temps du procès.

Il a suivi son agenda, qui s'est déroulé jusqu'à présent, entre octobre 2022 et avril 2023 en quatre temps, qui ont suivi les questions préalables de procédure.

Un premier moment, soit pendant plusieurs semaines, a consisté dans l'explication détaillée par les investigateurs et investigatrices des détails des enquêtes menées et des preuves qui, selon eux, ont amené à l'arrestation et à l'inculpation des prévenus. Dans un deuxième moment, ces exposés ont été suivis par la longue lecture faite par le procureur Bernard Michelet la procureure Paule Somers de l'acte d'accusation. Le troisième moment, assez long et poignant, a été celui du mois de mars réservé aux témoignages des victimes et de leurs parents qui ont raconté leurs souffrances, leurs temps et vies perdus et bouleversés. Certains intervenants se sont adressés directement aux inculpés ; certains et certaines ont dit leur pardon, d'autres leur impossible pardon, que d'ailleurs les inculpés n'ont pas l'air de demander. Ce moment a certainement marqué le déroulement de ce procès et a été probablement un moment important pour les victimes et leurs proches pour tenter de continuer à tourner la page de cet événement tragique, fatal, qui les a frappés.

Le mois d'avril a été celui du moment de l'interrogatoire des inculpés sur des thèmes divers ; ils ont été interrogés largement par la présidente, en leur donnant la parole à tour de rôle pour permettre à chacun d'exprimer le regard qu'il porte sur l'acte pour lequel il est accusé. D'une autre manière que celui de la parole des victimes, ce moment est aussi marquant. J'y reviendrai. Ce moment mérite d'autant plus d'attention que les inculpés, mis à part l'un d'entre eux qui se

² J'ai suivi sept séances du tribunal. Je n'ai pas les moyens d'en suivre plus. Les quotidiens francophones, dont *Le Soir* et *La Libre Belgique*, donnent un compte rendu quotidien du procès. Je ne sais pas ce qu'il en est de la presse néerlandophone. Je remercie G.H. et N.E.M. pour leurs relectures.

porte absent, ont joué le jeu, répondant avec une relative franchise et sincérité aux questions de la présidente.

Suivront d'autres moments et en particulier la parole des dizaines de défenseurs des inculpés. Tout ceci sous le regard et la protection de quelques dizaines de policières et policiers auxquels s'ajoutent des gardes d'une société de sécurité privée chargée de diverses prestations de sécurité, du personnel du greffe et du personnel chargé de l'assistance aux victimes. Même une tranquille chienne avec une fonction de « consolation », conduite par une fonctionnaire de police, est prévue pour circuler dans la salle d'audience ; elle est destinée en particulier aux victimes mais aussi à toutes les personnes éprouvées dans les moments les plus marquants du procès. Je ne sais pas ce qui est prévu plus directement pour les citoyens, les membres du jury, qui suivent avec attention ce long procès qui est une épreuve considérable, tant sur le plan physique que psychologique. De même, je ne sais pas ce qu'il en est de l'accompagnement des inculpés dont certains assistent à une réédition du procès parisien et seconfrontent nécessairement à leur lourde situation de vie.

Le procès a quelques spectateurs parmi lesquels des chercheurs français de la grosse machine institutionnelle de recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), la France ayant développé un ambitieux programme de recherche sur les rapports « droit et société » à l'occasion des procès de Paris et de Nice et ayant étendu l'étude au procès de Bruxelles. Les équipes françaises du CNRS ont d'ailleurs obtenu de pouvoir disposer des enregistrements du procès qui feront certainement l'objet de doctorats. Hélas, il n'y a rien d'équivalent, à ma connaissance, en Belgique ni de côté néerlandophone ni du côté francophone. Et pourtant, il y aurait des questions à approfondir.

La magistrate présidente du tribunal, Laurence Massart, conduit ce procès en jouant son rôle avec calme, fermeté, attentive à la rigueur et au respect de la procédure, assorti d'une certaine familiarité qui rend humain cet exercice de la justice. Et donnant espace à la défense et aux accusés sans pour autant laisser le procès se faire submerger par des polémiques et le risque d'un vedettariat d'autant plus possible qu'une dizaine de journalistes, surtout belges et quelques visiteurs et visiteuses d'autres pays, suit le procès. Je ne sais pas si l'on peut dire, en faisant un peu de microsociologie, que le style de cette présidente a réussi à « socialiser » les inculpés dans la dynamique du procès alors qu'au premier abord ils avaient adopté une attitude d'extranéité et de sabotage de leur procès.

Mon questionnement précédent et une révision partielle quoi que....

Un texte que j'ai publié en janvier 2023 dans ce même support du Centre Interdisciplinaire de Recherche sur l'Islam contemporain (CISMOC), avait le titre : « Le procès des attentats de l'aéroport et du métro de Bruxelles du 22 mars 2016 qui ne pourra pas tout expliquer ».

J'avais publié un article analogue dans mon blog (www.felicedassetto.eu) (aujourd'hui inaccessible) concernant le procès de Paris.

Ce titre dubitatif entendait réagir à ce qui me semblait être des espoirs excessifs des victimes et des objecteurs quant au fait de mieux comprendre les raisons de cet acte. Je souhaitais rappeler le fait que le but de l'action judiciaire et de ce procès est concentré sur le fait de juger un acte à la lumière de la loi et non pas de donner une explication sous de multiples angles à l'action conduite. Les enquêtes policières d'ailleurs n'ont pas ce but.

Après ces différents moments du procès, je nuancerais un peu mon analyse. J'avais sous-estimé les fonctions clarificatrices que peut avoir un procès d'assise, conduit en plus de main de maître et avec rigueur. Mais j'avais écrit en conclusion de mon texte que ce procès aurait pu au moins permettre d'ouvrir « une réflexion et un débat sur les causes et les processus de cette radicalisation extrême ; ce qui serait important, d'autant plus que, hélas, il n'y a pas et il n'y aura probablement pas d'autres lieux où cette réflexion et un débat pourront intervenir ». C'est ce qui me semble se passer, même si un procès n'est pas un lieu de débat mais peut être au moins le lieu qui amène des paroles qui conduisent à une réflexion. Encore faut-il disposer des outils pour interpréter ces paroles.

Les quatre aspects dont l'approfondissement pourrait éclairer davantage le contexte

Or, concernant des aspects sociologiques de la vie des personnes inculpées et des aspects idéologiques, il me semble que le tribunal n'a pas eu la capacité d'amener l'approfondissement et la réflexion sur quatre grandes questions qui sous-tendent ce fait collectif : la solidarité et les fidélités de groupe, le rôle des doctrines et des dimensions religieuses, les actes individuels et le contexte musulman mondial, européen, belge dans lequel ils se sont déroulés et des réflexions géopolitiques.

Une subculture de groupes de reconnaissance et de solidarité

Au-delà de la commune adhésion idéologique au radicalisme salafiste-frériste, dans la version donnée par la doctrine et par la pratique de Daesh, une partie des inculpés d'origine belge partagent le fait d'être issus de l'immigration marocaine-rifaine ou associés à travers leur conversion à l'islam via les copains des quartiers où ils vivent et le fait d'avoir un parcours de vie commune qui a amené un tissu de solidarité et de reconnaissance réciproque, un partage d'expériences de vie risquées partagées.

La sociologie, en particulier américaine, avait commencé à mettre le doigt sur ces processus sociaux depuis les années 1930 avec l'étude doctorale fondatrice de William Foote Whyte, *Street corner society*, la « société des coins de rue », celle d'hommes (les femmes restent dans l'arrière du tableau), de gangs, de jeunes d'origine italienne, vivant à Chicago et se constituant en groupes, ayant des modalités propres de fonctionnement, de hiérarchie et de relations. Si dans le cas des inculpés la culture et l'idéologie sont fournies par la source idéologique du jihadisme contemporain, le mode de fonctionnement est analogue à cette culture « des coins de rue ». Entre parenthèses, à divers niveaux, les sociétés fonctionnent à travers des groupes d'affinité que les sociologues ont appelés « subcultures » intermédiaires entre les individus et les groupements constitués par les États-nations et par les partis politiques. Que l'on pense aux groupements professionnels, régionaux, ethniques, religieux, philosophiques, de styles de vie, etc. par la médiation de variantes de faits plus généraux de « subcultures », terme qui désigne en sociologie des regroupements qui se situent entre les identités individuelles et celles plus amples des classes sociales ou des nationalités sur base d'affinités et de la constitution de réseaux plus ou moins denses sur base d'affinités professionnelles, régionales, ethniques, religieuses, visions du monde, styles de vie, intérêts sociaux et économiques.

Dans des fractions subalternes de la société émergent des subcultures, avec leur style de vie et leur position sociale, leur marginalité dans les « coins de rue » et souvent accompagnées de

résistance ou de protestation sociale, voire de constitution d'une plus ou moins forte volonté de s'enclaver et d'être entre soi. Le territoire local, le quartier, sert souvent de base symbolique et pratique à la constitution de cette subculture, bien que dans ce temps le rôle croissant des réseaux informatiques des « subcultures virtuelles » double celles territoriales et réelles.

C'est le contexte de vie des quartiers bruxellois de la ceinture nord-ouest de Bruxelles, au-delà du canal, et qui s'explique aussi bien par les logiques internes des subcultures immigrées que par les dynamiques urbaines de Bruxelles et l'offre du marché du logement.

Une partie des inculpés du procès de Bruxelles, et plus largement des attentats des Paris, ont ancré leur idéologie terroriste et leur vision du monde dans leur subculture locale, ayant pris une connotation religieuse. Ils ont fréquenté les mêmes écoles, ont été inculpés en commun pour des faits de criminalité plus ou moins graves. Et, recherchés par la police, ils ont eu recours à des aides, certaines avérées et d'autres gardées secrètes.

Comment fonctionnait et fonctionne aujourd'hui cette culture de coins de rue, avec quelle ampleur de réseaux, avec quelle connaissance, interconnaissance et confiance réciproque ? Avec quelles sources cognitives appréhendent-ils la société dans laquelle ils vivent ? Avec quel mode de relations sociales et avec quel rapport au contexte de la société musulmane et de celle non-musulmane, ce qui peut permettre de mieux comprendre le fait que ceux qui ont préparé les explosifs et les ont fait exploser ne semblent pas se poser de questions par rapport aux conséquences pour des gens ?

Certes, le but du procès doit juger des individus, les actes et donc la responsabilité au vu de la loi. Mais les paroles du procès peuvent permettre de comprendre des fonctionnements sociaux. Ceci est important d'autant plus que ces groupements subculturels, religieux, nationaux sont repris aujourd'hui dans des idéologies « dites déconiales » ou déclarées, positivement par les uns et négativement par les autres comme des groupes « woke » ou bien dans des idéologies d'opposition « raciales » ou « nationales ». Ils mériteraient d'être plus étudiés dans la constitution et le fonctionnement concrets du point de vue sociologique et anthropologique alors que l'on se limite le plus souvent à des polémiques idéologiques. Cette étude devrait permettre l'émergence d'une sociologie fondamentale, nourrie de matériaux empiriques et non pas dans une logique défensive ou accusatrice comme cela arrive malheureusement souvent, de permettre d'éclairer davantage le fonctionnement de cette « autre ville » (et parallèlement des autres institutions éducatives et sociales). Une ville que l'on voit peu et mal (ou trop bien comme dans les difficultés des institutions éducatives), ou qui émerge lors de faits saillants, comme des émeutes qui surprennent, ou par les instances policières et dans le besoin croissant de forces de police ou d'animateurs de rues afin de tenter de contrôler ces marges de la ville. Marges qui sont de plus en plus présentes dans le fonctionnement de la ville mondialisée, contemporaine, virtuelle et réelle.

L'islam local et les socialisations : le grand absent du procès

Le tribunal a pris soin, dans le premier moment du procès, d'élargir le regard sur cet acte terroriste et d'éclairer des aspects contextuels relatifs à la doctrine islamique, à l'idéologie politique de l'islam contemporain et à l'idéologie de l'action armée. Ces présentations pertinentes, en principe, m'avaient toutefois laissé un peu perplexe. Elles me semblaient figées, abstraites alors que ces références à l'islam étaient liées à des faits et des pratiques de musulmans vivant en concret dans l'espace belge, européen, bruxellois, parmi des institutions, associations, réseaux qui se qualifient de musulmans.

Donc, d'une part il y a un acte criminel concret associé, par ceux qui l'ont accompli, à l'islam et d'autre part une doctrine abstraite et universelle. Quid de l'islam, comme fait social concret qui s'est construit dans l'ensemble du monde musulman, dans les pays européens, en Belgique, à Bruxelles, spécifiquement depuis les années 1970-80 jusqu'à aujourd'hui. C'est celui qui fonctionne, dans lequel les inculpés ont baigné, ont été socialisés, de près ou de loin. Le procès, nécessairement, se doit de pointer les actes criminels dont ces personnes sont présumées coupables au sens de la loi, et qui relèvent de leur responsabilité personnelle. Il reste le fait que si l'on veut comprendre ces actes ayant une portée idéologique, on ne peut pas les isoler des matrices contextuelles idéologiques et culturelles qui se sont développées de manière concomitante.

C'est le contexte institutionnel, collectif des regroupements religieux actifs, mais c'est aussi le contexte sociétal et culturel plus large et des quartiers où vit la population dont sont issus les inculpés. Et se poser la question de savoir si ces actes ont été influencés non seulement directement par les matrices jihadistes terroristes (discours, acteurs, pratiques, action de réseaux) mais aussi par ces contextes indirects lesquels pourraient influencer positivement ou négativement, ou bien pas du tout. Le contexte des prédicateurs belges du web, des mosquées, des conférenciers, des cours de religion islamique insérés dans le système scolaire a-t-il interféré et comment dans leurs choix et leurs orientations ? Ou comment leurs familles, proches et éloignées, les ont vus, ont dialogué avec eux ? Et plus largement, comment leurs parcours ont croisé, et dans quel sens, des maisons de jeunes, des éducateurs, des groupes sportifs ?

En somme, le contexte général de l'islam qui s'est construit et qui continue à se construire en concret aujourd'hui en Belgique, en Europe et dans le monde musulman (tout comme le contexte des relations sociales et de leur devenir) offre un éclairage indispensable si l'intention du tribunal n'en reste pas au seul acte matériel, mais entend prendre en compte aussi la logique, les motivations, les matrices d'engendrement de leur acte.

En ce qui concerne le contexte « musulman général », cet aspect a manqué fortement. Il a été escamoté en partie par une vision islamologique un peu trop et exclusivement abstraite et doctrinale qui semble vouloir ignorer qu'une religion est un fait social comme un autre, même si il s'énonce comme un fait ahistorique, en changement, tout en faisant référence à un socle historique que toutefois il réinterprète. Et qu'une religion, même si elle s'énonce comme doctrine absolue, est en changement. Et que les changements concernant l'islam ont fortement évolué depuis les dernières décennies (y compris la doctrine relative à l'action jihadiste). Je ne suis même pas sûr que les inculpés en soient conscients.

Il y a eu comme un tabou pour éclairer ces aspects. Il est peut-être dû à l'influence de la culture et des institutions « républicaines françaises » qui a instauré au début du vingtième siècle la distinction entre ce que l'on appelle le « culturel » dont s'occupe la République, et le « cultuel » dont s'occupe la sphère privée religieuse. Une distinction qui permet d'apporter une solution dans les rapports entre l'influence de l'Etat et celle de la religion (très sensible en France, en raison de son histoire) mais qui est assez fictive car elle suppose que la religion ne s'occupe que du culte, en quelque sorte en dehors de la culture et de l'histoire. Ou bien c'est dû à la crainte de « stigmatiser une religion » et de susciter éventuellement un accroissement de l'hostilité à l'égard des citoyens appartenant à cette religion. Alors qu'éviter les questions brûlantes dans une société ne fait qu'accroître l'émergence de fantasmes et de malentendus.

Ou bien c'est l'ignorance, la méconnaissance des dynamiques religieuses et le refus de les insérer dans l'histoire des sociétés, dont celles spécifiques de l'islam contemporain, ou la volonté de ne

pas les faire apparaître sur la scène publique.

L'éclairage de l'aspect religieux est d'autant plus important que l'on a vu depuis les années 1980-90 combien cette religion a eu et continue à avoir un impact concret important dans la vision et dans le mode de vie des populations qui se définissent par rapport à cette religion. À plusieurs moments du questionnement des inculpés par le tribunal, destiné à éclairer les jurés, les victimes et les citoyens, je me suis demandé s'il n'eût pas été intéressant d'approfondir le rôle joué par le contexte religieux local, belge, bruxellois (ou celui Tunisien pour l'inculpé de cette origine) dans leur cheminement, dans un sens ou dans l'autre, par la parole ou le silence, en amont de l'impact direct des recruteurs, des contextes syrien et irakien ou de leaders comme Ben Laden, Al Bagdadi, al Alwaki ou Zawahiri.

En somme, il s'agit aussi de comprendre, plus largement que le seul aspect religieux, comment ces jeunes se sont socialisés, comment ils ont trouvé ou n'ont pas trouvé des voix multiples, leur présentant des alternatives aux socialisations puissantes vers la voie des armes et des actes terroristes. Comment ont-ils trouvé dans leur parcours de vie et dans leur contexte des canaux socialisateurs en plus que la bulle de l'entre-soi de leur groupement en marge dans lequel ils se vivaient. Ou si leur fracture avec leur contexte avait eu lieu, comment l'expliquaient-ils et la motivaient-ils.

Motivations et raisons d'un attentat

Lors de l'interrogatoire des inculpés, la présidente a directement posé la question de savoir quel est le sens qu'ils donnent au fait de préparer et de commettre ou de participer à un tel attentat d'une telle gravité et ampleur. Suivant la méthode adoptée par le tribunal, la présidente donne la parole à un inculpé l'un après l'autre.

Le questionnement de la présidente, comme celui des victimes et certainement de nombreux citoyens et citoyennes, porte sur les aspects moraux de cette action considérée criminelle assortie de l'idéologie politico-religieuse qui a guidé l'islam contemporain, tant sunnite que chiite.

Mais le fait est que le sens de l'acte meurtrier de ces attentats est donné non seulement par la manière de concevoir des relations entre humains, mais aussi (et avant tout) par une idéologie. Celle d'une religion devenue il y a quatorze siècles société et gouvernance, qui a eu son moment faste parmi les civilisations et qui a connu un déclin depuis le XVII^e siècle, jusqu'au déclin final dû à la colonisation occidentale à partir du XIX^e siècle. C'est alors que commence un questionnement et un projet de retourner à la grandeur du passé et la volonté de retrouver les racines religieuses, sociales et politiques. Il n'est pas possible de raconter ici cette longue histoire qui occuperait trop de pages. Elle est d'ailleurs inachevée et est toujours présente.

Depuis les années 1970, elle prend un nouvel élan. Celui véhiculé par les visions appelées des « Frères musulmans » politico-islamiques et celui rigoriste du « wahabo salafisme » et d'autres courants analogues. De son côté, le chiisme iranien guidé par l'imam Khomeini a fait également un sursaut dans les mêmes années.

Retenir le fond de l'histoire moderne de l'islam est indispensable pour comprendre comment des musulmans, en l'occurrence sunnites, sont arrivés à formuler et à agir en commettant des actes comme ces attentats et causant aussi leur propre mort (sauf exception). Mais on ne peut pas ignorer la matrice plus lointaine qui a forgé une vision du monde, qui a nourri un ressentiment en particulier à l'encontre du monde européen et occidental considéré coupable de la domination coloniale et postcoloniale et d'autres responsabilités dont la domination par le

nouvel État israélien des territoires musulmans de Palestine. En ce qui concerne les populations d'origine musulmanes et immigrées dans des pays européens, depuis les années 1960, émerge un vécu dans une partie de la population animé par des sentiments ambivalents. L'immigration de populations immigrées dans des villes européennes engendre des sentiments ambivalents, particulièrement chez des jeunes, entre le fait de vivre en marge de ces sociétés et le fait de vivre avec les avantages des sociétés européennes. C'est sur ces matrices éloignées dans le temps, qui montrent les labours du monde musulman, que l'histoire concerne plus directement les inculpés de ce procès et qui commence à partir de 2011.

Parenthèse : Les années 2011 : les trois moments idéologiques, de motivation et d'action

Parcourons au moins trois étapes de l'histoire des musulmans et de ceux européens depuis 2011, un moment d'effervescence des populations, en particulier de la jeunesse arabe, qui a caractérisé ce que les commentateurs ont appelé le « printemps arabe ».

Le « Printemps arabe » (décembre 2010 et 2011)

À partir de 2010-2011, en particulier au sein de la jeunesse arabe sans emploi, à commencer par la jeunesse tunisienne, se lance un mouvement de protestations. Il traverse le monde arabe. Sa cible, ce sont les autorités politiques et leurs partis accusés d'avoir confisqué le pouvoir et de ne pas assurer un progrès au profit de toute la population. Il s'agit notamment de Ben Ali en Tunisie, Moubarak en Égypte, Kadhafi en Libye, Bachar al-Assad en Syrie. On se souvient que le slogan « Dégage ! » lancé contre Ben Ali, devient un mot d'ordre général. Sur le plan idéologique, le départ du « Printemps arabe » est « laïc », « neutre », pluraliste aux accents spontanés à l'instar des grands rassemblements de la place Tahrir au Caire. Il s'anime à travers l'utilisation du nouvel outil de communication que sont les « réseaux sociaux » lancés en 2006, en ce qui concerne les pionniers Twitter et Facebook, qui permettent des mobilisations rapides et par voie virtuelle, hors des cadres associatifs des organisations classiques.

Les réactions des pouvoirs divergent. Au Maroc, le roi lance une réforme de la constitution. En Tunisie et en Égypte, les tenants du pouvoir partent en exil. En Libye, le régime est liquidé et le chaos triomphe. En Syrie, la répression des populations qui manifestent est brutale. Très rapidement, presque nécessairement suite à la réaction du régime, le mouvement non armé est pris en main par des mouvements jihadistes, largement répandus en particulier au Moyen-Orient en raison de son histoire récente. Le mouvement social portant une demande de réforme sociale et politique devient un mouvement d'opposition armé.

Du « Printemps arabe » à l'islamisme politique et à la lutte armée

En somme, après le déclenchement du mouvement social de 2011, le mouvement du Printemps change de profil idéologique. Il est hégémonisé par l'idéologie islamiste et monopolisé par les groupes jihadistes combattants dont l'idéologie s'est diffusée largement. Il s'est implanté dans le monde sunnite et en particulier en Irak là où l'invasion de la coalition américaine-occidentale a envahi le pays en 2003 donnant naissance à un mouvement de résistance armée. Il faudrait analyser les événements et la spirale de violence armée nés dans les années 2000 depuis le grand attentat mené par le mouvement al-Qaida contre les Twin Towers de Manhattan et le Pentagone faisant des milliers de morts. Toujours est-il qu'après 2011 des groupes islamistes combattants interviennent dans le théâtre syrien conjointement à celui irakien où les affrontements armés continuent depuis 2003. Ce virage vers l'action armée devient d'autant plus nécessaire en Syrie où le régime procède à une réponse répressive et armée impitoyable. Le mouvement social de protestation n'est plus possible. La lutte armée devient la seule possible. De plus, la Russie de Poutine intervient avec son aviation en soutien au régime syrien en échange de l'obtention par le régime d'une base navale sur la Méditerranée.

Adieu au « printemps arabe », vive le jihadisme combattant. Ce qui est sociologiquement assez logique car depuis les années 1990, et depuis la génération al-Qaida le mouvement fondé sous l'égide d'Oussama ben Laden, l'action armée est une composante clé de l'islam politique.

À l'instar de ce qui est arrivé dans les décennies précédentes dans d'autres pays (Palestine, Afghanistan, Algérie), des djihadistes de divers pays partiront combattre en Syrie.

C'est ainsi que l'on estime à quelque 12.000 le nombre des volontaires partis combattre dans diverses organisations jihadistes dans le territoire irako-syrien entre 2011 et 2013.

Quelque 9.000 du monde musulman, en partie arabe (dont 3.000 de la seule Tunisie).

Quelque 3.000 partiront principalement des pays européens, issus des populations de deuxième génération de l'immigration originaire de pays musulmans. Parmi eux, 700 Français, 400 Britanniques, 250 Hollandais et 250 Belges, en particulier de Bruxelles et alentours.

C'est en 2011 que l'on signale et l'on s'émeut de ces départs de jeunes partis combattre. Leurs familles sont désespérées. Même si les familles apparaissent et semblent découvrir cette décision de jeunes souvent considérés comme des héros, partis pour une juste cause, celle de porter secours à des musulmans opprimés et leur apporter de l'aide.

Le nouveau tournant d'août 2014 à 2018 : l'État islamique

C'est en août 2014 que l'action jihadiste prend un nouveau tournant armé et idéologique, fondé par un clerc irakien, Abou Baker al Baghdadi, ayant fait ses armes suite à l'action en Irak contre l'occupation occidentale lancée en 2003 et remontant ensuite vers le Nord syrien. Il a un succès militaire et semble parvenir à mettre en échec le régime syrien. Mais l'objectif n'est plus seulement de s'opposer à ce régime et de défendre les musulmans contre lui. Il vise à reconstituer un ensemble politique à l'instar du « califat », c'est-à-dire le prolongement de l'espace politique des « remplaçants » (signification littérale du terme « calife ») du Prophète après sa mort en 632. Dans l'histoire moderne de l'islam, personne n'avait osé s'approprier de cette appellation chargée de symbole. La prétention califale fait d'ailleurs peur aux pouvoirs musulmans eux-mêmes, dont le pouvoir saoudien. Cette organisation est appelée aussi par l'acronyme DAESH : État islamique en Irak, d'après l'appellation qu'elle avait déjà en Irak depuis sa fondation au lendemain de l'invasion américaine et des alliés en 2003, et de pousser encore plus loin l'histoire du radicalisme jihadiste.

Le discours de Baghdadi a des accents imaginaires et millénaristes qui font partie de son succès. Pour désigner le territoire conquis, entre Irak et Syrie, il utilise l'appellation coranique de « pays de Cham ». Cette appellation est utilisée presque pour montrer qu'il faut rendre caduques les séparations nationales issues de la colonisation et rendre concrète l'aspiration musulmane à un État puissant à l'instar du temps des premiers califes. Ce territoire étant d'ailleurs celui des origines des combats de l'histoire de l'islam. Ce « pays de Cham » est aussi celui du début des combats de l'islam. Et c'est un cadre métahistorique et eschatologique, car il est le territoire où a commencé l'histoire sacrée de l'islam et qui annonce, maintenant par le combat du califat, la fin des temps, le combat qui annonce le combat final du bien contre le mal.

Ce combat donc doit s'étendre à toutes les formes d'hostilité et d'oppression des musulmans et en particulier il doit s'étendre vers l'Occident.

Le « califat » développe des instruments très performants de propagande.

Il installe aussi un appareil d'État et de contrôle considérable, préoccupé par la gestion des mœurs, en particulier des femmes. Il installe un combat particulièrement cruel : l'enjeu de la fin des temps n'appelle pas à la pitié. Les exécutions sont sans pitié. Dans les territoires occupés où vivent les populations de culture et de tradition yézidi, celles-ci sont tuées, rendues esclaves.

Il introduit systématiquement l'usage du suicide terroriste dans la tradition qu'avait inauguré, des années auparavant, le Hezbollah chiite libanais. Le martyr allant jusqu'au suicide devient une doctrine et une vision combattantes courantes.

Le territoire conquis sera perdu suite aux bombardements de la coalition des pays occidentaux et musulmans et la résistance kurde. Al Baghdadi sera tué en octobre 2019 suite à un bombardement. L'État islamique essaiera dans diverses régions en continuant sa concurrence avec al-Qaïda.

Depuis la diffusion du projet et de ce narratif imaginaire, accompagné des victoires militaires, les départs au jihad s'amplifient par rapport aux années précédentes. Des femmes partent aussi en nombre. Elles seront les femmes des guerriers et les mères des futurs fils de l'État islamique. Toutefois, il me semble que depuis le moment du « Printemps arabe », les motivations de départ, avant et après la fondation du Califat islamique, ont changé.

Serait-il pertinent de formuler la conclusion suivante ? Avant Daesh, de 2011 à 2013, la motivation principale au départ était le soutien et la défense des populations opprimées par le régime syrien, se mélangeant bien entendu avec la référence à l'islamisme, avec cette vision d'un islam politique visant à implanter un État fondé sur les préceptes de l'islam et avec une dimension héroïque. Après la fondation du Califat, l'objectif principal devient celui de défendre cette institution-État et de contrôler l'ordre social qu'elle prétend constituer. Je formulerai les

choses ainsi : l'élan de solidarité avec les populations qui souffrent est remplacé par la défense d'un régime totalitaire que l'on ne veut pas voir ou que l'on justifie, l'accusation portant sur les souffrances que l'intervention pilotée par les Occidentaux cause aux musulmans qui vivent sous ce régime. D'où la justification des actes commis qui vont depuis le fait de brûler vif un pilote d'hélicoptère jordanien tombé, prisonnier de guerre de Daesh, jusqu'aux attentats terroristes contre les sociétés occidentales, dont la France et la Belgique qui sont entrées dans cette guerre.

Revenons à l'interrogatoire du 12 avril afin de reprendre les motivations données par les inculpés. « Pourquoi avoir commis un tel acte ? » demande la présidente du tribunal. La réponse est diversifiée et en général plus ample. L'histoire à laquelle les inculpés ont participé par leur départ en Syrie et en Irak et par la préparation et l'exécution des attentats les débordent en quelque sorte et de toute manière ils donnent l'impression qu'eux-mêmes sont insignifiants et que c'est l'histoire à laquelle ils ont participé qui est importante et qui fait sens.

Leur référence à tous, mis à part Hervé peut-être, le jeune converti qui s'est trouvé sans trop savoir pourquoi comme protagoniste de gestes coupables, sauf le fait d'être avec des copains, les inculpés des attentats de Zaventem et de Maelbeek semblent adhérer avant tout à l'État islamique. À quoi adhèrent-ils ? À l'enthousiasme pour la victoire armée ? À l'idéologie politique de l'État islamique ? À l'espoir de passé glorieux musulman ? À la défense des musulmans ? Aux héroïques images de combattants diffusées par les agences de presse de L'État islamique et qui fait ressembler la course d'un pickup avec un mitrailleur à celle d'un cavalier brandissant un sabre ?

Un peu de tout cela, probablement. En quoi cet univers tragiquement réel et ancré dans l'imaginaire musulman les a-t-il fait sortir d'une vie qui tourne en rond et en marge et leur donne un nouvel horizon par lequel leur vie « fait sens ? »

Les réponses données à la présidente laissent entrevoir ce qui a fait sens à leur engagement dans la logique de l'État islamique.

Abrini pointe avant tout la référence à son jeune frère, mort en Syrie en 2015. Pour lui, c'est une référence importante. Il va juste en Syrie pour aller sur la tombe de son frère et pour cela il s'est rendu à Rakka. Voulait-t-il s'y engager ? Quant à lui, dit-il, « je vivais dans un autre monde. Je voyais beaucoup de jeunes partir ». Ce propos assorti d'une autre phrase : « Les dirigeants (occidentaux) ont pris la décision de combattre contre l'État islamique. La lutte contre eux est devenue inévitable ». Une analyse politique un peu sommaire.

Pour Makkouki, contrairement à Abrini, son langage est doctrinaire. Il a été socialisé par Charia4 Belgium et avec Jean-Louis le Soumis. En Syrie, où il part avec un ami, il est entraîné au combat. Ensuite, il est chargé de récupérer les cadavres des combattants tués. C'est vécu par lui comme un dernier devoir qui construit son attachement, d'autant plus qu'ils étaient souvent mutilés par les ennemis. On imagine bien que l'expérience a dû être fort marquante. « Je pensais aider les gens », ajoute-t-il. « Je ne posais pas de questions », ajoute-t-il. On ne sait pas si c'est pour ne pas savoir ou si ce service aux combattants semblait le satisfaire. On ne sait pas si c'est avant tout la solidarité qui le pousse dans les rangs de l'État islamique ou si c'est l'idéologie. En tout cas, il restitue enfin le même discours qu'Abrini :

« Les dirigeants ont pris la décision de combattre contre l'État islamique ».

Ayari est l'intervenant qui a amené réflexion la plus élaborée. Il l'a amenée avec une narration détaillée qui a voulu expliquer à la présidente et au jury son analyse.

Il commence son récit en justifiant son départ de la Tunisie pour la Syrie, à l'âge de 20 ans, afin

de prendre les armes et défendre les musulmans. Il est blessé au combat et soigné à l'hôpital de Rakka. C'est dans cet hôpital, dit-il, qu'il a vu les souffrances des femmes et des de la ville bombardée par la coalition. Il s'insurge contre le fait que cette coalition justifiait les conséquences sur les civils comme étant un « dégât collatéral ». Il ne croit pas un moment au fait avancé par les Occidentaux selon lesquels Daesh utilise les civils comme bouclier humain ou comme une conséquence non voulue d'un état de guerre. Il dit avoir « basculé à ce moment-là vers un radicalisme total d'opposition, d'être sorti d'une guerre pour défendre les musulmans en direction d'une guerre contre l'Occident ». Ce basculement se justifiant d'autant plus que lui, qui a quitté sa Tunisie natale pour entrer dans un combat juste en défense des musulmans, se voit confronté à une guerre où la supériorité de l'ennemi et tellement grande que toute défense humaine devient impossible. Il ajoute que son utopie d'origine de la guerre d'homme à homme pour une cause qu'il croit juste et à laquelle il aspire, devient illusoire. D'où sa conclusion qui dit à peu près ceci (il faudrait la transcription précise de son propos) : « Pour moi, qu'une bombe tombe du ciel (et tue des enfants et des vieillards ou des femmes [comme les bombes larguées par les armées de la coalition à grande altitude contre lesquelles il n'y a pas de défense possible pour nous] ou qu'une bombe saute dans un métro, il n'y a pas de différence. Une bombe est une bombe ». Et il ajoute : « Je veux bien admettre mes responsabilités, mais que chacun prenne ses responsabilités ».

Ce à quoi la présidente interfère en pensant résumer : « C'est la loi du talion ». Ce qui amène Makkouki à intervenir en disant de manière véhémement à l'adresse de la présidente : « S'il y a eu des attentats, c'est qu'il y a eu des causes, sinon on passe pour des psychopathes en entendant par là que cette notion de la « loi du talion » atavique, irrationnelle, ne correspond pas à la réalité actuelle et à ses logiques bien rationnelles ».

Ce moment de présentations par les inculpés de leurs motivations laisse entrevoir, comme se mélangeant, un ensemble de raisons, certaines à peine entrevues. Le fait du combat en défense des musulmans semble se mélanger avec le fait d'aller combattre pour défendre les aussi les femmes et les enfants, ce qui semble une constante assez transversale. Ce fait devient encore plus une force factuelle qu'il est mené par l'organisation Etat islamique. De telle sorte que dans ce cadre, l'action combattante acquiert également une force symbolique, méta-historique aux teintes millénaristes. En somme, on risque sa vie et on l'offre mais pour quelque chose qui a du sens. Le paradis n'a pas été évoqué, mais dans le feu et le risque du combat, il doit aussi avoir du sens.

De nombreuses questions restent ouvertes, comme le fait de ne pas voir ou vouloir voir les aberrations de ce régime, ou les atrocités « légales » ou non qu'il va commettre ou que des membres commettent ou les abus commis à l'égard des femmes ou le traitement aux populations zaydi; ou la destruction de vestiges anciens non musulmans. La doctrine de l'État islamique semble parvenir à engloutir toute dimension morale.

Rapports sociaux mondiaux et géopolitiques : une question majeure à réfléchir pour l'avenir de l'Europe et des pays européens.

Les interventions, par lesquelles je termine le point précédent amplement révélateur, pointent le fait qu' Ayari a introduit vigoureusement : selon lui, dans le procès il y a un traitement inégal de ce qui se passe là-bas. Or, comme il a été dit : « une bombe est une bombe » et « on ne peut pas se défendre des bombes de l'Occident. Le combat est inégal ».

Ce propos rapide résume ce qui un contentieux croissant contemporain dans les relations avec ce que l'on a appelé autrefois les pays du Tiers monde. Le monde occidental et les Pays européens, de manière propre, vivent une situation croissante de rejet. Il est clair que chaque pays se vit exclusivement à partir de son point de vue, sa vision et ses intérêts. Mais l'Europe et le « Blanc » associé aux USA commencent à vivre un rejet qui a ses racines dans l'histoire coloniale et, avant cela, dans l'histoire des civilisations. Elle polarise des oppositions. Elle vise aussi, comme l'ensemble du monde occidental, le fait de regarder de son point de vue et de ne pas regarder celui des autres. Les choses changent, lentement. Mais le monde occidental, utilisant un regard ancien, a pris l'habitude que son regard doit s'imposer.

Dans le cas particulier, Ayari, après avoir parlé des bombes sur Raqqa, s'écrie : « Moij'assume les responsabilités pour ce que j'ai fait... mais que chacun assume ses responsabilités ! ».

Ces courts propos jettent une lumière sur des polémiques contemporaines, celles relatives à la colonisation et au « décolonialisme » contemporain, celle de certaines impunités, comme celle concernant la guerre déclenchée par les Anglo-américains en Irak en 2003 qui a complètement déstructuré la région, ou plus simplement celle formulée par Ayari : « il n'y a aucune considération pour ce qui se passe là-bas ».

Dans le monde multipolaire qui se dessine, un regard nouveau doit être porté. Je ne suis pas sûr que ce qui se passe aujourd'hui, dominé par l'égoïsme des puissants et par le ressentiment des pauvres, soit la bonne voie car ce n'est que source de conflit. Mais le propos de cette personne inculpée, sincèrement prononcé à partir de son expérience limitée, ouvre une fenêtre sur tout le monde, entre autres au sujet d'une autocritique vers un franc changement de regard et une franche ouverture de débat.

Sinon le risque existe, comme l'a dit Abrini, « qu'entre islam et Occident reste un État de guerre ».

C'est tout au mérite du tribunal d'avoir décidé d'ouvrir ces journées d'interrogatoires des inculpés dans le but de mieux éclairer les juré(e)s. Il me semble que rien, du seul point de vue judiciaire, ne l'obligeait à le faire. Et c'est tout au mérite de la présidente du tribunal d'avoir conduit les interrogatoires en donnant confiance aux inculpés de la probité du tribunal quant à l'usage que sera fait de leurs paroles. La majorité d'entre eux d'ailleurs est bien consciente de la lourdeur des peines auxquelles ils sont déjà condamnés et de ce qui les attend.

C'est au mérite des inculpés d'avoir posé dans le débat une question, souvent absente dans les analyses, concernant le radicalisme islamique. C'est la nécessité, en particulier dans l'histoire contemporaine de la planète et de celle de l'Europe, de ne pas oublier de situer les positions respectives de ceux et de celles qui devraient être des interlocuteurs. Ceci ne veut pas dire du tout entre la logique du « *mea culpa* » de l'Occident européen par rapport à son passé colonial, à sa vision des valeurs qui le guident (tout en s'interrogeant sur ces valeurs et leurs actes), mais veut dire entendre les critiques, tout en les discutant et contre argumentant.

Poser en somme les conditions d'un véritable débat critique, que l'on accepte réciproque, faisant usage de rationalité réciproque et avant cela de capacité d'écouter les points de vue respectifs, en ne restant pas à des accusations et dénigrements réciproques.

Dans ce bref moment de dialogue que les conditions posées par le tribunal ont rendu possible en tant qu'échange (dans la mesure possible d'un contexte de jugement) et sur lequel les inculpés qui sont intervenus ont su embrayer.

Hélas, la société dans son ensemble, musulmans et non-musulmans, n'a pas su ou pu jusqu'à présent en faire autant. Vu le tournant que prend la nouvelle phase de la mondialisation, et au-

delà du radicalisme islamique, et vu la position de l'Europe coincée entre sa particularité, ses transformations internes, sa dépendance de l'allié nord-américain, sa proximité avec l'Afrique, le monde musulman et le monde slave, il serait urgent qu'un grand mouvement spécifiquement européen soit capable de prendre de front de manière rationnelle la question de ces relations avec ce monde proche sous divers angles, mais nouvellement distant et de diverses manières hostiles.

Conclusion

Après un démarrage chahuté, ce procès a trouvé une vitesse de croisière à travers des moments remarquables pour tenter de lever un voile de manière la plus précise possible sur les responsabilités des divers inculpés.

Il a relevé aussi de manière tragique les conséquences pour celles et ceux qui ont souffert de cet acte et qui continuent à se poser la question du pourquoi et de la destinée qui les a amenés à ce rendez-vous néfaste avec la souffrance et la mort.

Il a révélé – mais je crains qu'en cela le procès n'ait pas été suffisant – l'épaisseur du drame historique par lequel passe l'ensemble de la société musulmane en recherche de sa transition entre un modèle historique et la reproduction d'une société fidèle vers quelque chose de neuf mais de spécifique. C'est d'ailleurs un drame vécu aussi, à des degrés divers, par d'autres groupements que se veulent « religieux ».

Mon analyse me conduit à penser que le monde musulman, celui de ces mères, pères, frères, sœurs, amies et amis qui posent dans le tribunal la question de savoir ce qui a amené leurs jeunes membres vers ce choix de vie, ne parvient pas à regarder toute la vérité en face. Peut-être qu'une partie de la vérité est en eux-mêmes.

Il faut espérer que les mois à venir de ce procès seront guidés par la même hauteur de vue de recherche d'une « vérité judiciaire » et au moins d'un « éclairage sociétal ». L'importante somme d'argent dépensée pour ce procès aura au moins servi à voir un peu plus clair et à exercer une justice la plus pertinente possible, en espérant que les inculpés trouveront le chemin pour donner un sens à leur détention et à la nouvelle tranche de vie qui a traversé ce moment de leur existence, tragique à des degrés divers, mais pour tout le monde.

Ce moment du parcours du tribunal de Bruxelles laisse entrevoir les enjeux de société qu'ouvrent les relations entre le monde musulman et le monde non-occidental avec le monde occidental et en particulier européen en amont de l'attentat criminel des attentats commis.